



## **Règlement de sélection du Royal Belgian Sailing Federation (RBSF) pour le '2023 Youth Sailing World Championships' (YSWC)**

Ce règlement de sélection est d'application pour le '2023 Youth Sailing World Championships', (YSWC) qui aura lieu du 8 au 16 décembre 2023 à Buzios, Brésil.

### **1. Conditions de base pour introduire sa candidature pour le YSWC**

- Tout candidat doit être âgé de plus de 12 ans et moins de 19 ans le 31/12/2023 (né après 31 décembre 2004 et pas plus tard que 31 décembre 2011).
- Tout candidat doit être membre d'un club affilié à la Fédération Francophone du Yachting Belge.
- Tout candidat doit posséder la nationalité belge.
- Chaque candidat doit être en possession d'un compte World Sailing ID.
- Chaque candidat ou équipe (s'il s'agit d'un support double) doit avoir participé à 1 ou 2 régates de sélection proposée par la classe concernée (voir point 4)

### **2. Sélection pour YSWC**

- Dans la cas ou un seul candidat ou team se présente dans une classe, alors ce candidat ou team sera sélectionné au YSWC, sous réserve de participation à 1 ou 2 régates de sélection retenue par la classe.
- En cas ou plusieurs candidats se présentent pour une classe, une procédure de sélection sera d'application.

### **3. Calcul des points pour la procédure de sélection**

- Le calcul des points s'effectuera selon le World Sailing RRS 2021=2024 Appendix A, "low point system". Le calcul des points des manches sont d'application (voir A4), pas la position entre les Belges.
- Les points attribués par le comité sont calculés selon le World Sailing RRS 2021-2024 Appendix A5. Etant donné que tous les comités de course ne sont pas toujours si précis

concernant les penaltys, le calcul suivant sera d'application: Points = dernière place +1. Ceci déroge à A5.

- Points pour : DNS = DNF = DSQ = OCS = BFD = UFD = DNC = RET et NSC sont déductibles (voir Appendix A10 de RRS 2021-2024)
  - Les points pour un DNE attribués sous règle 30.4 (pavillon noir; sous règle 42 (App P) ; sous règle 2 (fair sailing) et règle 69 (DGM et penalty P2.3) ne sont pas déductibles.
- En cas de régates de sélection durant laquelle les dernières manches sont divisées en différents groupe or, argent et cuivre , alors le compte des points après répartition sera comme suit:
    - Groupe or: le nombre de points au classement compte
    - Groupe argent: nombre de point au classement + maximum nombre de points du groupe or
    - Groupe cuivre: nombre de points au classement + maximum nombre de points du groupe or et groupe argent
    - Etc.
  - Le classement final sera obtenu par la somme des points obtenus lors des manches validées de la régates de sélection. Par 5 manches validées courues, une manche sera déduite.

#### 4. Régates sélectives

Dans le tableau ci-dessous vous trouverez un aperçu des régates sélectives par classe.

Classe	Matériel	Régate sélective
Planche à voile hommes	Youth iQFOil met 8.0m rig	13-14/05/2023 NSC Wimereux 27-28/05/2023 OBK De Haan
Planche à voile femmes	Youth iQFOil met 8.0m rig	13-14/05/2023 NSC Wimereux 27-28/05/2023 OBK De Haan
One Person Dinghy hommes	ILCA 6	9-10/09/2023 U4 Roompot 23-24/09/23 U4 Medemblik
One Person Dinghy femmes	ILCA 6	9-10/09/2023 U4 Roompot 23-24/09/23 U4 Medemblik
Skiff hommes / mixtes	29er	9-10/09/2023 U4 Roompot 23-24/09/23 U4 Medemblik
Skiff dames	29er	9-10/09/2023 U4 Roompot 23-24/09/23 U4 Medemblik
Two Person Multihull mixte	Nacra 15	23-28/07/2023 EK Duinbergen
Kiteboarding hommes	Formula Kite	22-28/05/2023 EK U21 Torregrande
Kiteboarding femmes	Formula Kite	22-28/05/2023 EK U21 Torregrande
Two Person Dinghy femmes	420	3-10/07/2023 EK U19 Gdynia
Two Person Dinghy hommes / mixtes	420	3-10/07/2023 EK U19 Gdynia

## 5. Deadlines pour inscription et sélection

- **14/04/2023: deadline pour candidature officielle** pour participation au YSWC via introduction du formulaire d'inscription en annexe 1. Chaque participant est tenu de remplir et de renvoyer le formulaire d'inscription à [info@belgiansailing.be](mailto:info@belgiansailing.be), [evi@wwsv.be](mailto:evi@wwsv.be) et [wannes.van.laer@gmail.com](mailto:wannes.van.laer@gmail.com).
- **21/04/2023:** deadline pour le paiement des frais d'inscription de € **1.400,00** par le candidat (par personne) sur le compte numéro **BE11 2900 5318 7848 au nom de RBSF**.
- **28/04/2023:** deadline pour la publication de tous les candidats sur le site de RBSF <https://belgiansailing.be/>. Tous les candidats seront également avertis par mail.
- **01/05/2023:** deadline pour RBSF pour inscriptions au YSWC chez World Sailing.
- **15/05/2023:** deadline pour paiement de RBSF à World Sailing.
- **1/10/2023:** deadline pour publication des sélectionnés sur le site Internet de RBSF. Les (non)sélectionnés seront également avertis par mail.
- **01/11/2023:** deadline inscriptions: RBSF doit introduire le nom des sélectionnés à World Sailing

## 6. Règles complémentaires

- Chaque candidat ou team peut annuler sa candidature jusqu'au 10 juillet 2023 y compris en envoyant un mail à [info@belgiansailing.be](mailto:info@belgiansailing.be), [evi@wwsv.be](mailto:evi@wwsv.be) et [wannes.van.laer@gmail.com](mailto:wannes.van.laer@gmail.com). Dans ce cas, 50% des frais d'inscriptions seront remboursés.
- Suite à une candidature officielle, chaque candidat accepte lors de la sélection officielle pouvoir supporter les obligations financières que le RBSF a engagé pour lui dans le cadre de sa participation au YSWC. Les frais concernant le Team Leader seront répartis entre les différents participants (1 part par participant et non par bateau), sauf avis contraire. Les frais concernant le coach seront répartis entre les participants dans chaque classe, sauf avis contraire.
- Un candidat en classe simple ayant atteint sa sélection est tenu de participer au YWSC. Uniquement en cas de force majeure (ex maladie grave ou blessure grave), sera le candidat suivant dans le classement, retenu pour la participation au YWSC dans la classe concernée.
- Un support double se qualifie comme team, ce même team est donc tenu de participer comme tel au YSWC. Uniquement en cas de force majeure (ex maladie grave ou blessure grave) il sera possible à la commission de sélection de RBSF d'accepter une éventuelle exception.
- Suite à la parution des sélectionnés, les candidats enregistrés ont le droit d'introduire un recours contre cette sélection. Celui-ci, également en cas d'appel, devra être introduit dans les 7 jours suivant la parution de la sélection. Dès lors, la commission de sélection constituera une cellule d'appel Ad Hoc constituée de minimum 3 membres détenteurs du brevet IRO, IJ, NRO ou NJ. Leur décision concernant la sélection sera définitive.
- Les candidats non sélectionnés seront remboursés de l'intégralité de leurs frais d'inscription, ceci au plus tard 14 jours suivant la sélection définitive.

- La communication concernant ces sélections s'effectue via le site <https://belgiansailing.be/>. Toute autre communication est à lire à titre d'information, et n'engage aucune obligation de publication dans l'avenir.
- Etant donné que la cellule de travail de notre sport est coordonnée par les fédérations régionales, aucun subside de la Fédération Nationale (RBSF) ne sera octroyé pour les participants et/ou team Leader/coach.

## Annexe 1.

Soussigné présente sa candidature pour sa participation au '2023 Youth Sailing World Championships' qui aura lieu du 9 au 16 décembre 2023 à Buzios , Brésil.

Le candidat :

- Accepte le règlement concernant les régates de sélection du Royal Belgian Sailing Federation (RBSF).
- Accepte la sélection, s'il est sélectionné.
- A pris connaissance du Notice of Race de la régate concernée.
- Accepte les obligations financières que le Royal Belgian Sailing Federation (RBSF) a engagé en vue de sa qualification.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Club: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

Classe dans laquelle le candidat pose sa candidature :

\_\_\_\_\_

Uniquement en cas de support double: je navigue avec

\_\_\_\_\_

Signature et date

Signature des parents/tuteur(s) en cas de candidat mineur et date